



Demander dommages et intérêts à une autorité brésilienne

Par **karma91**, le **09/09/2009** à **15:09**

Bonjour,
Ma femme, qui est brésilienne mais réside en France depuis 10ans, et mon fils de 10 mois on eu un problème au retour d'un séjour au Brésil il y a un mois, j'étais rentré seul quelques temps avant.
Les autorités ne reconnaissait pas un papier validé par le consultat du Brésil en France et inscrit dans la loi brésilienne pour qu'elle puisse sortir du Brésil avec mon fils. Résultat 3 semaine de bataille épuisante et 600€ de frais car elle a perdu son billet. Et ce simplement car les personnes auxquelles elle eu à faire là-bas n'ont pas cherché à se renseigner en voyant ce document qu'ils ne connaissaient pas.
Bref je souhaite me retourner vers les autorités Brésiliennes, en l'occurrence la juge des mineurs de l'aéroport pour demander des dommages et intérêts et la secrétaire du ministre des affaires étrangères m'avait conseillé de faire appel à un avocat international.
Il n'y a pas de service de ce type là où j'habite, sachant que je n'ai pas beaucoup de revenus mais je travaille sur Paris pourriez-vous me conseiller svp ?
Merci d'avance